

régional. Or, on pourrait dire que le refus de signer ce traité ne fait que renforcer la méfiance vis-à-vis des intentions d'autrui et exacerber ces tensions. L'éventuelle prolifération horizontale des armes nucléaires pourrait avoir des conséquences effrayantes.

18. En ce qui concerne les armes chimiques, et bien que l'on progresse vers l'interdiction mondiale de ces instruments sinistres qui frappent sans discrimination, leur utilisation dans la guerre du Golfe, qui a été constatée par le Secrétaire général, doit être vigoureusement condamnée. Les informations selon lesquelles un nombre toujours plus grand de pays acquièrent ou cherchent à acquérir des capacités en matière d'armes chimiques doivent aussi être accueillies avec une inquiétude croissante.

19. Quelles leçons pouvons-nous tirer de ces 10 dernières années? D'une part, les succès ont montré qu'il était possible de progresser grâce à des négociations par étapes. Il est aussi évident que les principaux objectifs de cette session seront différents de ceux des précédentes sessions extraordinaires sur le désarmement, qui avaient pour but de faire démarrer le processus de limitation des armements et de désarmement. L'ouverture de la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement coïncide presque symboliquement avec le Sommet de Moscou. Le premier objectif de la présente session est de protéger et d'intensifier le rapprochement Est-Ouest et d'en tirer parti. Bien qu'il se concrétise enfin, ce rapprochement est fragile et il ne tirera pas avantage de déclarations ou de propositions irréalistes. C'est donc à nous tous de collaborer pour renforcer la dynamique de ces négociations, de sorte qu'elles débouchent sur des résultats plus importants encore, qui stimuleront à leur tour les progrès au niveau multilatéral.

20. Il ne serait pas réaliste d'attendre que cette session extraordinaire résolve en quatre courtes semaines des problèmes qui harcèlent la communauté internationale depuis des mois et des années. Nous devrions toutefois pouvoir approcher ensemble d'un accord ou au moins d'une convergence de vues sur certaines questions difficiles soumises à notre examen. Nous pensons que la session extraordinaire devrait s'inspirer du Document final de la dixième session extraordinaire (résolution S-10/2 de l'Assemblée générale), qui offre l'ensemble le plus complet de principes en faveur du désarmement adopté par la communauté internationale, et constitue à ce titre une réalisation marquante.

21. La réussite de la troisième session extraordinaire se mesurera notamment au terrain d'entente qu'elle aura réussi à instaurer. Ce terrain ne pourra évidemment pas se matérialiser si l'on ne tient pas compte des positions nationales fermement défendues. De même, la session extraordinaire ne parviendra pas à imposer les solutions qui échappent depuis longtemps au consensus. Elle devra plutôt mettre l'accent sur les domaines où un accord est possible. Selon le Canada, il est nettement préférable de viser des acquis modestes mais néanmoins importants que de se cantonner dans des positions rigides inacceptables aux yeux des autres et qui tendront inévitablement à polariser la session extraordinaire. La voie du succès de cette session passe par le pragmatisme.